

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINTE MARIE DE RE

2026 – 08

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX MARS à 10h30,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sainte-Marie de Ré, sous la présidence de Mme Gisèle VERGNON.

Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 9

Nombre de membres du C.C.A.S présents : 8

Date de la convocation : 17 février 2026

PRÉSENTS : Martine ARGENTI, Béatrice BALLEY, Laure COTTET, Louis GENDRE, Didier GUYON, Janine PERRAIN, Isabelle RONTÉ et Gisèle VERGNON.

ABSENT EXCUSÉ : Dominique LEVAUX-THOMAS

Désignation de secrétaire de séance : Isabelle RONTÉ

Aucune observation n'étant émise sur le précédent compte-rendu, l'ordre du jour est abordé.

II. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-4 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée, applicable aux CCAS ;

VU la délibération du Conseil d'Administration approuvant le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique 2025 du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 10 016,21 € ;

CONSIDÉRANT que le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur, de procéder à l'affectation de ce résultat de fonctionnement ;

DÉROULEMENT DU VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Présidente du CCAS, en sa qualité d'ordonnateur, s'est retirée de la salle au moment du vote et n'a pris part ni aux débats, ni au vote relatif à l'affectation du résultat.

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection d'un président de séance.

Mme Béatrice BALLEY est désignée pour assurer la présidence de séance.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, sous la présidence de Mme Béatrice BALLEY,

À L'UNANIMITÉ avec 7 voix POUR

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :
 - **Report en section de fonctionnement** au compte **002 - Résultat de fonctionnement reporté** pour un montant de 10 016,21 €.
- **PRÉCISE** que cette affectation sera reprise au budget primitif de l'exercice suivant.
- **CHARGE** la Présidente du CCAS de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 06 mars 2026

La Présidente du C.C.A.S.
Gisèle VERGNON

